

MAISON D'INTERVENTION VIVRE

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2024

MAISON D'INTERVENTION VIVRE

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2024

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
État des résultats	5
État de l'évolution des actifs nets	6
Bilan	7
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 13

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
MAISON D'INTERVENTION VIVRE

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de l'organisme MAISON D'INTERVENTION VIVRE (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendant de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Autre point

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2023 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 23 mai 2023.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;



- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

*Lamontagne CPA Inc.*¹

Boucherville, le 2 mai 2024, mais le 13 mai 2024 pour ce qui concerne la note 3 des états financiers.

¹ Par Alexandre Doré, CPA auditeur



MAISON D'INTERVENTION VIVRE**ÉTAT DES RÉSULTATS****POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024**

	2024	2023
PRODUITS		
CISSS de la Montérégie (PSOC)	512 505 \$	494 219 \$
Dons	20 561	21 359
Aide financière des élus	-	5 700
Contributions des stagiaires	19 252	16 651
Suivi post-programme	5 742	7 293
Revenus d'intérêts	3 712	3 071
Repas communautaire	3 606	2 856
Subvention - Desjardins	2 292	-
	<hr/> 567 670	<hr/> 551 149
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	452 603	460 480
Loyer	26 600	25 800
Honoraires professionnels	21 489	4 696
Fournitures pour les programmes	10 373	9 537
Amortissement des immobilisations	10 292	5 217
Mobilier et équipement	5 695	11 491
Entretien et réparation des locaux	5 001	4 928
Électricité	4 348	3 493
Frais de bureau et services	4 398	5 058
Télécommunications	3 773	3 735
Soutien aux stagiaires	3 003	881
Frais administratifs et réunion	2 661	2 528
Assurances	2 716	2 743
Mauvaises créances	1 778	705
Regroupements communautaires	1 977	1 201
Formation	1 721	6 741
Intérêts et frais bancaires	480	123
Frais de déplacements	444	3 353
Publicité et frais de représentation	99	140
	<hr/> 559 451	<hr/> 552 850
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<hr/> 8 219 \$	<hr/> (1 701) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MAISON D'INTERVENTION VIVRE
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

	Affecté d'origine interne	Investis en immo- bilisation	Non affecté	2024 Total	2023 Total
Solde au début	50 000 \$	23 163 \$	96 397 \$	169 560 \$	171 261 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	-	8 219	8 219	(1 701)
Amortissement des immobilisations	-	(10 292)	10 292	-	-
Acquisition de l'exercice	-	124 316	(124 316)	-	-
Utilisation de la réserve	(50 000)	-	50 000	-	-
Solde à la fin	-	137 187 \$	40 592 \$	177 779 \$	169 560 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MAISON D'INTERVENTION VIVRE**BILAN****AU 31 MARS 2024**

	2024	2023
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	124 489 \$	97 972 \$
Placements temporaires	2 394	2 371
Débiteurs (note 3)	9 558	20 818
Frais payés d'avance	2 494	860
	<u>138 935</u>	<u>122 021</u>
FRAIS REPORTÉS (note 4)	-	75 203
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	137 186	23 162
	<u>137 186</u>	<u>98 365</u>
	<u>276 121 \$</u>	<u>220 386 \$</u>
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 6)	50 634 \$	50 826 \$
APPORTS REPORTÉS (note 7)	47 708	-
	<u>98 342</u>	<u>50 826</u>
Actifs nets		
AFFECTÉ (note 8)	-	50 000
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	137 187	23 163
NON AFFECTÉ	40 592	96 397
	<u>177 779</u>	<u>169 560</u>
	<u>276 121 \$</u>	<u>220 386 \$</u>

Au nom du conseil d'administration,

 *Genevieve D'Amico*, administrateur
Présidente

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MAISON D'INTERVENTION VIVRE
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

	2024	2023
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	8 219 \$	(1 701) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	10 292	5 217
Frais reportés	75 203	(75 203)
Apports reportés	47 708	-
	<u>141 422</u>	<u>(71 687)</u>
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 11)	9 411	(11 907)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	150 833	(83 594)
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(124 316)	-
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	26 517	(83 594)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	97 972	181 566
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	124 489 \$	97 972 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les opérations sans effet sur la trésorerie comprennent l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme a été constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Elle est un organisme sans but lucratif qui offre des services d'intervention à des personnes souffrant de dépression nerveuse et dont la santé mentale se détériore.

L'organisme est classé comme un organisme de bienfaisance enregistré au terme de la Loi de l'impôt sur le revenu et, à ce titre, n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu à la condition que soient respectées certaines exigences relatives aux sorties de fonds.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilisation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotations sont constatés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

Contributions des stagiaires

Les contributions des stagiaires sont constatées à titre de produits dans l'exercice auquel elles se rapportent et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Repas communautaire

Les repas communautaire sont comptabilisés lorsqu'ils sont servis.

Comptabilisation des promesses de dons

En raison de l'incertitude liée à l'encaissement des montants en cause, l'organisme ne comptabilise à titre de promesses de dons à la fin de l'exercice que les montants qu'il a effectivement reçus à la date d'achèvement des états financiers.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon les méthodes et aux taux indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux
Mobilier et équipement	Amortissement dégressif	20 %
Équipements informatiques	Amortissement dégressif	30 %
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	10 %

Instrument financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs nets et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

MAISON D'INTERVENTION VIVRE**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2024****3. DÉBITEURS**

	2024	2023
TPS et TVQ à recevoir	6 845 \$	6 402 \$
Comptes clients	1 726	4 199
Autres débiteurs	987	506
Subventions et dons à recevoir	-	9 711
	<u>9 558 \$</u>	<u>20 818 \$</u>

4. FRAIS REPORTÉS

Ce poste représente les frais engagés au 31 mars 2024 relativement au projet d'amélioration locative.

Celui-ci a été complété en 2024, les frais sont donc capitalisés et amortis dans l'exercice financier finissant le 31 mars 2024

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024		2023	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement	83 758 \$	74 354 \$	9 404 \$	11 515 \$
Équipements informatiques	8 792	3 230	5 562	3 288
Améliorations locatives	148 410	26 190	122 220	8 359
	<u>240 960 \$</u>	<u>103 774 \$</u>	<u>137 186 \$</u>	<u>23 162 \$</u>

6. CRÉDITEURS

	2024	2023
Salaires, vacances et avantages sociaux à payer	40 423 \$	44 703 \$
Fournisseurs et frais courus	10 211	6 123
	<u>50 634 \$</u>	<u>50 826 \$</u>

MAISON D'INTERVENTION VIVRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

7. APPORTS REPORTÉS

	2024	2023
Solde au début	50 000 \$	- \$
Subvention utilisée	2 292	-
Solde à la fin	47 708 \$	- \$

8. ACTIF NET AFFECTÉ

Un montant de 50 000 \$ a été affecté par le conseil d'administration en 2023 pour le suivi post programme et la rénovation des locaux. Ce montant affecté ne peut pas servir à d'autres fins. En 2024, il a été utilisé afin de rénover le bâtiment.

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Maison d'Intervention Vivre et Maison d'Hébergement Vivre sont des organismes sous contrôle commun étant donné qu'ils ont le même conseil d'administration.

Maison d'Intervention Vivre loue des locaux de Maison d'Hébergement Vivre, pour l'exercice la charge de loyer s'élève à 26 600 \$ (25 800 \$ en 2023). Ces opérations sont conclues dans le cours normal des affaires et sont inscrites à la valeur d'échange.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients et subventions à recevoir. L'organisme consent du crédit à certaines de ses clients dans le cours normal de ses activités.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs.

MAISON D'INTERVENTION VIVRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

11. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2024	2023
Placements temporaires	(23) \$	(19) \$
Débiteurs	11 260	(13 618)
Frais payés d'avance	(1 634)	41
Créditeurs	(192)	1 689
	<hr/>	<hr/>
	9 411 \$	(11 907) \$
	<hr/>	<hr/>